Le Canard Fertois

Bulletin Municipal de la Ferté-Imbault - Numéro 160 - Été 2015

LE MOT DU MAIRE

Quel plaisir de découvrir à chaque moment de la journée notre place superbement fleurie !

Je remercie d'ailleurs les agents municipaux du service technique qui ont la minutieuse tâche d'entretenir cet espace floral, tout particulièrement en période de forte température.

Le beau temps semble s'être installé et l'été prometteur.

Comme chaque année, le plan canicule est mis en place. Attention à la chaleur ! Nos séniors sont sensibles à ces fortes montées de températures. Prenons soin d'eux !

La mairie est à votre disposition, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le samedi matin de 9h à 12h. N'hésitez pas à nous contacter !

Nous avons opéré quelques changements au sein du service administratif. En effet, suite au départ de notre secrétaire Mme Claudine Terrassin, arrivant en fin de contrat, nous avons recruté en contrat aidé, Mme Michèle Robinet, qui sera à temps partiel en mairie, afin de continuer à offrir un service public de qualité. Vous pourrez ainsi la rencontrer les après-midis. Elle vient en renfort pour aider nos deux secrétaires déjà en place. Mme Marie-Françoise Garcia reste à l'accueil, à l'état civil et à l'urbanisme. Mme Odette Levent a pris des fonctions plus conséquentes et est maintenant en charge de la comptabilité.

Quotidiennement, l'équipe municipale et moi-même, nous nous battons pour maintenir un service public de qualité avec des moyens financiers se restreignant.

A ce titre, le SMICTOM (Syndicat MIxte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Sologne) a pris la décision de remplacer notre déchetterie en plateforme de déchets verts. Cela sera effectif après quelques aménagements à compter de l'année prochaine. Notre engagement dans ce dossier a permis d'éviter une fermeture totale de la déchetterie.

Bien que nous sommes contraints budgétairement, du fait de la baisse des dotations de l'état de 20 000 euros chaque année pour notre collectivité jusqu'en 2017, nous poursuivons notre programme.

Nous lançons cet été une consultation pour la création d'une aire de jeux multisports. Elle sera implantée, avant la fin de l'année, sur le terrain de tennis le plus proche de la salle des fêtes, qui est en mauvais état. Cela nous permet par ce biais d'éviter une dépense de 25 000 euros de terrassement.

Le Conseil municipal et moi-même remercions à ce titre l'association du Tennis Club Val de Sauldre et sa Présidente Elisabeth Vilpoux qui nous accordent cette possibilité.

Par ailleurs, nous poursuivons notre optique de réaliser des économies.

Nous pensons à adhérer d'ici la fin de l'année à la centrale d'achats territoriale « Approlys » afin de nous garantir les prix les plus bas.

Tout en réalisant des économies, nous avons aussi récompensé le travail des agents méritants.

Je dois vous préciser également que les chicanes mises en place à titre expérimental rue des ponts et rue du 11 novembre ont été installées gratuitement par les services du Conseil départemental. Nous jugerons selon vos retours d'ici quelques semaines de l'utilité de ces chicanes. N'hésitez pas à nous faire part de votre point de vue en mairie.

Pour finir, le 29 mars dernier, j'ai été élue Conseillère départementale et par mes paires le 2 avril suivant, Vice-Présidente du Conseil départemental en charge de la culture, de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Je remercie beaucoup les Fertoises et les Fertois qui m'ont fait confiance pour cette tâche importante, tant pour notre commune et notre canton que pour notre département !

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bon été et de bonnes vacances !

Bien cordialement. J. Gosselin

Nos actions

Trouver un boucher

Madame et Monsieur Badier, artisans bouchers, charcutiers sont installés dans les locaux de la boucherie depuis le 1er mars. Le Conseil municipal a pris la décision d'établir une convention de locaux d'une durée d'un an. Cette convention stipule un loyer à 0 euros. Cependant les charges réelles restent à la charge des locataires. Cette décision a été votée de façon à permettre à notre boucher de s'installer sereinement et ainsi de ne pas alourdir les charges afférentes à un début d'activités qui pourraient nuire au bon fonctionnement de la boucherie.

Il s'agit pour notre village d'avoir une boucherie qui perdure !

Etude technique de l'éclairage public de la commune

Dans le but de faire baisser la facture énergétique comme cela a été amorcé en 2014, la Municipalité étudie avec notre maintenancier contractuel la mise en œuvre d'un mode d'éclairage à coupure horaire sur la rue Nationale.

En effet, cette voie de grande longueur reste illuminée toutes les nuits.

Il s'agit d'éteindre l'éclairage public de 23 heures à 5 heures depuis le château d'eau jusqu'au carrefour à feu tricolore à l'exclusion du centre bourg pour lequel il peut être pensé une baisse de puissance des globes d'éclairage.

Aussi, nous portons à votre connaissance que la rue Nationale, bénéficie à compter du 1er juillet 2015, d'un régime d'éclairage réduit à l'instar d'autres rues de la commune qui « fonctionnent » d'ors et déjà ainsi.

Un point de situation sera effectué au dernier trimestre 2015 avant une décision du Conseil municipal quant à la pérennité de cette action.

Demande d'éclairage de la gare

L'alimentation électrique à la gare est coupée. Ce désagrément n'est pas du fait de la mairie, ni de sa responsabilité.

Il appartient à la Compagnie du Blanc argent et à la SNCF de remédier au problème.

Cependant nous avons fait le nécessaire pour qu'une action soit menée et concrétisée.

Face à notre insistance, nous pouvons déjà vous confirmer qu'un chiffrage des réparations a été établi par la Compagnie.

Le nécessaire devrait être fait au plus tard en septembre selon la SNCF. Nous suivons le dossier de très près.

Stagnation des impôts locaux

Malgré les baisses de dotations versées par l'état aux communes, la volonté du Conseil municipal a été de ne pas augmenter les taux des taxes d'habitation, du foncier bâti et non bâti, tout en maintenant un produit fiscal de 450 961.00 €.

Le taux de la taxe d'habitation reste inchangé à 16.83%, celui de la taxe foncière (bâti) à 24.00% et celui de la taxe foncière (non bâti) à 94.97%. les taux sont identiques à ceux de l'année dernière.

La répartition s'établit ainsi de la façon suivante :

La taxe d'habitation engendre un produit fiscal de 203 643 €

La taxe foncière (bâti) engendre un produit fiscal de 221 866 €

La taxe foncière (non bâti) engendre un produit fiscal de 25 452 €

A l'étude.....

La municipalité étudie la possibilité d'adhérer à la centrale d'achat Approlys dont le Conseil départemental est déjà adhérent. Il s'agit d'une centrale d'achat créée sous la forme d'un groupement d'intérêt public destiné à favoriser la mutualisation de l'achat public dans le but de promouvoir des achats responsables, durables et à moindre coût. Concrètement, Approlys propose des négociations de tarifs, des fournisseurs.

La municipalité est intéressée par une éventuelle adhésion afin d'obtenir un regroupement en matière de fourniture d'électricité et de gaz, toujours dans l'unique objectif de faire des économies.

Mise en place de séances de cinéma - renouvellement de matériel -

Depuis le 16 février, la municipalité a obtenu l'autorisation du CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée) de diffuser un film une fois par mois à la Salle des fêtes grâce à la participation active de bénévoles qui ont, à ce titre, suivi une formation de projectionniste.

En raison d'un matériel audio devenu obsolète, le conseil municipal a décidé d'investir dans une sonorisation et un écran de façon à profiter d'une meilleure qualité de projection.

L'acquisition de ce matériel qui représente un coût total de 5778.97€, a été subventionné à hauteur de 4623.17€. Le financement revient à la municipalité à 1155.80€.

Nous nous attardons sur le dossier pour obtenir une subvention supplémentaire qui émanerait de la réserve parlementaire de façon à réduire encore le coût.

Vente de matériel et mobiliers communaux

Dans un souci de bonne gestion des deniers publics, la municipalité met en vente les biens suivants :

Bureau métallique : 30.00€

2 tables basses de maternelle : 20.00€ l'unité

2 petites chaises de maternelle : 5.00€ l'unité

10 chaises en cuir vert, pieds métalliques : 8.00€ l'unité ou 50.00€ le lot

1 bureau informatique en bois : 30.00€ l'unité

ASSOCIATION...

CULTURE, LOISIRS et TOURISME

L'association Culture, Loisirs et Tourisme ouvre la maison du tourisme de La Ferté-Imbault du mois de juin au mois de septembre :

le jeudi de 14h30 à 16h30

le samedi de 10h30 à 12h00 et de 14h30 à 16h30.

A ce sujet, les permanences sont tenues par des bénévoles de l'association.

N'hésitez pas à nous rendre visite si vous souhaitez obtenir de la documentation touristique (sites, jardins, musées, parcs de loisirs, manifestations dans la région).

De plus, si vous désirez visiter notre village et connaître son histoire, vous pouvez nous contacter, vous serez les bienvenus !

La présidente,
Mme Colette SIMONNEAU

RABOLIOTS 41

Le 7 juin, dans le cadre de la fête du vélo, l'association les Raboliots 41 (Cyclos Marcheurs Fertois-Sellois) ont organisé leur randonnée annuelle "Au pays des Raboliots".

Dans le cadre de cette randonnée, les participants ont pu choisir entre un circuit VTT de 28, 45, ou 68 km.

Pour les plus jeunes (accompagnés de leurs parents) et les moins aguerris, un parcours familial de 11 km, adapté à tous, leur a fait découvrir nos petites routes de Sologne et nos chemins boisés.

Un pot de l'amitié avec remise de récompenses a clôturé cette agréable matinée de plein air.

Pour nous contacter : raboliots41@gmail.com

LES VOLANTS FERTOIS

La saison s'achève.

Reprise au mois de septembre.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances, en espérant vous retrouver tous en forme !

Le président
M. Daniel SIMONNEAU

Nos **actions**

Mise en place plus rigoureuse des normes HACCP en cantine

Le système HACCP est une méthode de maîtrise de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires dont l'objectif est la prévention, l'élimination ou la réduction à un niveau acceptable de tout danger biologique, chimique et physique.

Cette norme-concept est désormais imposée par différents règlements des autorités européennes pour l'hygiène des aliments.

A notre niveau, nous avons décidé de travailler avec un seul fournisseur en matière de produits d'entretien et d'hygiène, car l'hygiène en cantine commence par une cantine nettoyée avec les bons produits et selon les bonnes méthodes.

Pour ce faire, nous avons demandé un audit et le personnel de la cantine a reçu à ce titre une formation.

Grâce à cet audit (gratuit), il a été mis en place et développer un plan de bonne pratique d'hygiène ; certains produits n'existent plus en cantine, remplacés par d'autres conformes aux normes HACCP, d'autres ont tout simplement été déplacés car stockés auparavant dans des endroits inappropriés. De façon à alléger la tâches des agents d'entretien nous avons décidé d'investir dans du matériel répondant à un travail moins pénible.

Le personnel s'applique rigoureusement à mettre en pratique les conseils donnés en la matière tant sur le plan de l'hygiène des lieux que sur l'hygiène à adopter sur le maniement des aliments.

Dorénavant le personnel sera formé régulièrement sur les évolutions des normes HACCP.

City-stade

En accord avec la Présidente du Tennis Club de la Ferté-Imbault/Selles-Saint-Denis, un court de tennis sera remplacé par la construction d'un city-stade pour nos enfants et adolescents qui pourront en profiter d'ici la fin de l'année, nous l'espérons !

En effet, l'état actuel d'un des courts de tennis envahi par des racines d'arbres rend cet espace inutilisable au jeu.

Cependant, ce projet dépend de l'enveloppe des subventions que nous aurons obtenue.

Les **imprévus**

La mairie doit sans cesse faire face à des absences répétitives de personnel en maladie et à des remplacements pour congés bien mérités. Pour y pallier car la municipalité ne peut se permettre d'attendre que le travail se fasse (comme dans toute entreprise d'ailleurs !) le Conseil municipal a voté en faveur de l'embauche de personnel sous contrat aidé ou de contrat unique d'insertion de façon à ne pas nuire à l'équilibre budgétaire.

Un contrat aidé s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés professionnelles d'accès à l'emploi.

Ce type de contrat est placé sous la responsabilité de Pôle Emploi ou Cap Emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Général. Il est d'une durée initiale de 12 mois renouvelable dans la limite de 24 mois. La durée du travail est fixé à 20 heures par semaine. Sa rémunération est fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

Concrètement un emploi en CAE - CUI représente un coût pour la mairie de **1407.39 € par an** pour un travail de 20 heures hebdomadaires.

Si nous prenions une personne en CDD le temps du remplacement d'un agent, il en coûterait à la municipalité beaucoup plus cher puisqu'il lui faudrait débourser la totalité du salaire de l'agent soit un coût de 14190,96 par an pour 20 heures hebdomadaires.

Nous comptons actuellement deux embauches en contrat aidé dédié au service technique et scolaire.

FLASH INFO

APPEL AU DON
Vous souhaitez un «city-stade» pour La Ferté-Imbault, pour vos enfants et adolescents, nous avons trouvé des subventions mais nous faisons aussi appel à votre générosité! Tout don sera le bienvenu!

Sapeurs **pompiers**

Le 6 juin dernier s'est déroulé au centre de secours de La Ferte-Imbault- Selles-Saint-Denis, la cérémonie de passation de pouvoir suite à la retraite prise de l'Adjudant-chef Alain Levent après vingt ans de bons et loyaux services !

La relève est assurée dorénavant par le Caporal Benoît Berthaud.

Réductions des subventions accordées

Suite à la baisse des dotations attribuées par l'état aux collectivités territoriales, les recettes de la mairie diminuent en conséquence. C'est la raison pour laquelle le Conseil municipal a voté pour une diminution des subventions accordées aux associations. La décision prise a été celle de continuer à aider les associations Fertoises dont les ressources sont les plus faibles.

MEA CULPA

Nous avons oublié de citer dans le précédent bulletin une assistante maternelle agréée.
Mme De campos
tél : 02 54 96 29 33

Salon EXCLUSIF COIFFURE
3 rue de la Gare, La Ferté-Imbault

Amandine
vous accueille du mardi au mercredi
de 9h à 12h et de 14h à 18h30
le jeudi de 9h à 12h,
l'après-midi fermé pour coiffure à domicile
le vendredi 9h à 12h et de 14 h à 19h
samedi 9h à 16h sans interruption

Notre **bibliothèque municipale**

Avec la direction de la lecture publique du Conseil départemental, la municipalité a mené la bibliothèque à son informatisation, au développement et au renouvellement d'ouvrages. Un premier renouvellement s'est opéré au mois de mai.

Egalement, nous avons fait venir une exposition intitulée « A l'heure du thé » que certains d'entre vous ont découvert tout le mois de mai durant. D'autres expositions se feront ultérieurement.

La création d'un espace dédié aux plus petits connait son heure de succès! Tous les quinze jours, l'institutrice des maternelles emmène ses élèves pour qu'ils puissent découvrir des ouvrages et profiter du lieu.

FLASH INFO

Si vous ne pouvez pas vous déplacer jusqu'à la bibliothèque, la bibliothèque peut le faire jusqu'à vous ! N'hésitez pas à vous tourner vers la livraison à domicile en contactant la mairie au 02 54 96 22 13!

ASSOCIATION...

COMITE DES FETES

Nos trois premières activités, loto, belote et le dernier loto du mois d'Avril encore plus, ne furent pas ce que l'on appelle une réussite, loin de là !

La belote de mai a redonné un peu d'espoir !

Nous ne désespérons pas et persévérons. En effet, nous avons organisé notre vide grenier du 13 juin à la Salle des Fêtes (intérieur et extérieur) avec buvette et restauration rapide.

Nous rappelons que l'ensemble des activités organisées doivent permettrent d'investir dans le repas des cheveux blancs que nous avons à cœur de faire perdurer. A ce titre, nous vous donnons rendez-vous le 3 octobre.

A la rentré, nous nous retrouverons pour notre loto, le 17 octobre et notre belote, le 7 novembre.

Nous comptons sur votre présence !

Cordialement.
Catherine Secrétaire Comité des Fêtes

GYM FERTOISE

Notre saison 2014/2015 se termine le mercredi 1er juillet.

Nous remercions nos adhérentes d'avoir été nombreuses et assidues cette saison.

Nous vous donnons donc rendez vous pour la saison prochaine, le mercredi 9 Septembre 2015, de 18 h 30 à 19 h 30 au gymnase de la Ferté Imbault, en tenue de sport et avec des baskets propres !

Nos activités proposées sont :
- cuisses/abdominaux/fessiers
- STEP
- L.I.A.
- stretching
- Body zen

Nous acceptons hommes ou femmes à partir de 14 ans.

Le premier cours est offert.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter notre présidente, Mme Bernard au 06.79.11.88.93 ou notre secrétaire Mme Pietu au 06.22.16.70.12.

Nous vous attendons donc nombreux à la prochaine saison !

La Gym Fertoise

Elvire Kubiak
Décoration d'intérieur, Home staging
elvirekubiak@orange.fr
06.86.36.40.40
http://elvirekubiak.houzz.fr

Tombés sous le charme de la Sologne, c'est naturellement que nous sommes venus nous installer en famille à La Ferté-Imbault, il y a quatre ans. Passionnée par l'Art et la Décoration d'intérieur, j'ai décidé de faire de cette passion mon activité professionnelle. Je viens aujourd'hui de créer mon entreprise de décoration d'intérieur et de rejoindre «Odyssée Création», Coopérative d'Activités et d'Emploi située à Romorantin.

Celle-ci m'accompagne dans le démarrage de mon activité et me permet de rencontrer d'autres entrepreneurs puisqu'elle en compte plus d'une centaine.

Si vous avez besoin de conseils en décoration, si vous souhaitez donner du style à votre intérieur, je serais ravie de vous apporter mon aide!

l'entretien de notre commune

Une de nos priorités en matière d'environnement est l'embellissement de la commune et notamment du bourg avec les moyens financiers dont nous disposons, c'est-à-dire très faibles ! Mais c'est chose faite !

Les candélabres, les rambardes de sécurité devant certains commerces, les bancs et les grilles ont été peints en rouge. Les pavés seront décapés à l'automne.

Nous nous efforçons de maintenir un fleurissement continuel, quantitatif et à moindre coût. C'est la raison pour laquelle nous faisons le choix d'acheter peu de variétés mais en plus grande quantité.

Les fauchages des fossés sont en cours, de même que l'entretien des chemins communaux comme celui du Pairet qui est achevé.

Malgré l'emploi d'un agent en contrat aidé à hauteur de 20h par semaine, il faut savoir que nos agents municipaux subissent l'absence régulière de personnel et se retrouvent avec une surcharge de travail, d'autant plus que nous sommes dans une période nécessitant le maximum de mobilisation.

Toujours dans un souci d'économies à faire, nous avons changé de prestataires de services concernant le nettoyage des rues, des caniveaux et l'évacuation et la mise en charge des déchets et notre choix s'est porté sur la société Véolia.

En effet, la commune de Selles-Saint-Denis en proposant la mise à disposition de la balayeuse municipale dans le cadre d'une offre de prestations proposait un tarif de 4 464.00€ HT, la société Giennoise d'assainissement proposait 4 590.00€ et enfin Véolia, 3 468.08€. Le choix n'a pas été difficile à faire !

FLASH INFO

Le siège social de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières situé actuellement au Jardin d'entreprises à Selles Saint Denis sera transféré pour le 1er juillet 2015 vers les locaux de la mairie de Salbris situés au 29 Boulevard de la République.

Exposition Madeleine Sologne

Le 28 mars dernier, la Municipalité ainsi que les associations Les Lanturelus, Culture-Loisirs et le comité des Fêtes ont rendu hommage à Madeleine Sologne, actrice reconnue du 7ème art née à la Ferté-Imbault, à l'occasion du vingtième anniversaire de sa disparition.

Photo : Laure Houllemare

Tout le dernier week-end de mars durant, nombre de Fertois et de curieux adeptes ont pu découvrir et s'attarder sur une exposition retraçant la vie de Madeleine Sologne, qui, nous vous le rappelons si certains l'ignorent encore, avait sa maison à La Ferté-Imbault.

Cet événement Fertois a bénéficié du déplacement et de la présence du Président du Conseil Départemental M. Maurice Leroy venu spécifiquement pour l'occasion.

Cette exposition n'aurait jamais pu voir le jour sans l'accord de Mme Sylvie Chambonnière-Vouillon qui a prêté documents et effets ayant appartenu à sa tante et sans la collaboration précieuse et l'immense travail de nos trois associations.

Elections Miss ronde

Samedi 11 mars, nous avions sur La Ferté les pré-élections Miss Ronde du Loir-et-Cher pour lesquelles notre 3ème adjoint Eric Sicault avait endossé l'habit de jury !

Photo : Laure Houllemare

Ça s'est passé à la Ferté...

Cette exposition a été l'aboutissement d'un travail partagé entre la municipalité et les associations Fertoises, d'une coopération et belle solidarité entre les associations elles-mêmes. Notre satisfaction est entière !

En souvenir du travail effectué pour la réaliser, la Municipalité a souhaité aussi marquer l'événement en offrant à la salle Madeleine Sologne un portrait géant de l'actrice mis en place à l'entrée de notre Salle des Fêtes. Les panneaux de l'exposition sont disponibles et peuvent être prêtés.

Photo : Laure Houllemare

Photo : Laure Houllemare

Congrès Départemental des Anciens Combattants

Le Congrès Départemental des Anciens Combatants nous a fait l'honneur le samedi 18 mars d'établir son campement à La Ferté-Imbault pour l'édition 2015 !

Brocante des jardins

Le temps n'était pas forcément au rendez-vous mais le cœur y était comme chaque année !

Photo : Laure Houllemare

Photo : Laure Houllemare

Photo : Laure Houllemare

Photo : Laure Houllemare

Un peu de civisme...

Dépôt des conteneurs d'ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères à lieu à partir de 4h30.

Pour éviter tout encombrement des trottoirs et par respect d'hygiène et de salubrité publique, les conteneurs doivent être présentés sur la voie publique la veille au soir et retirés au plus tôt.

En aucun cas, ils ne doivent restés sur la voie publique après la collecte.

Les poulaillers familiaux

La présence de quelques poules ou autres volatiles à votre domicile doit relever de l'élevage familiale, c'est-à-dire que les volatiles et les produits y afférents (œufs) doivent être destinés à votre consommation personnelle.

Votre élevage ne doit pas dépasser dix animaux et être installé dans un hébergement « mobile ». Celui-ci sera entretenu le plus souvent possible et le fumier ou autres déchets doivent être évacués pour ne pas déranger le voisinage.

Le chant du coq ou le caquètement des volatiles ne devra pas déranger la tranquillité du voisinage (voir respect du voisinage).

Respect du voisinage

Nous vous rappelons la réglementation concernant le respect du voisinage (Arrêté Préfectoral n° 3653 du 26/11/1999).

Est interdit l'usage d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en dehors des horaires suivants :

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00

Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Les propriétaires de chiens sont tenus de prendre toutes mesures qui s'imposent pour éviter une gêne du voisinage (colliers anti-aboiement notamment).

Tout bruit, de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage, par la durée, la répétition ou l'intensité est interdit de jour comme de nuit.

FLASH INFO

Dans le cadre du plan canicule, un dispositif de surveillance est mis en place. Les inscriptions se font auprès du secrétariat en mairie comme chaque année. Des dépliants qui présentent les moyens de se protéger en cas de hausse importante des températures, sont à votre disposition en mairie ou sur www.inpes.sante.fr

Objets trouvés

Un trousseau de sept clés plates munis d'un scoubidou multicolore

Un trousseau de cinq clés plates munis d'une clé USB et d'un porte-clés jaune

Un trousseau de quatre clés plates

Une paire de lunette de vue de couleur noir

Un Doudou de couleur bleu ciel, de marque Baby Not

Un Bob de fille de couleur rose, marquage « Minnie » de marque « Disney »

Prolifération des chats errants

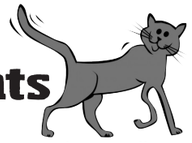

Même si vous avez le cœur tendre et que la vue d'un chat abandonné vous désole, sachez qu'il n'est pas permis de nourrir les chats errants (Article 120 du Règlement Sanitaire Départemental).

En nourrissant les chats, leur durée de vie est augmentée et en conséquence leur surnombre est favorisé ainsi que le risque de prolifération de maladies infectieuses comme la griffe du chat ou la toxoplasmose.

Pour les personnes qui désirent nourrir les chats, il leur est demandé de procéder à leur identification et leur stérilisation, celle-ci empêchant la venue d'autres chats errants sur le même territoire, le feulement intempestif ainsi que les bagarres nocturnes entre chats.

Pour toute action de protection de ces animaux, le rapprochement auprès d'une association de protection animale est fortement conseillé.

Notre école

Séjour à Noirmoutier pour la classe de CM1

Les enfants de la classe de Madame Manchet sont partis en classe de mer à Noirmoutier les 17,18 et 19 juin.

La bonne humeur a été de rigueur tout au long du séjour. Il a fait un temps magnifique et les enfants sont revenus avec de jolies couleurs et beaucoup de souvenirs.

Au programme de ces trois jours : pêche à pied sur l'estran, visites des marais salants et observation de leur faune et flore, jeu de piste au port de l'Herbaudière avec visite de la criée et des chais, visite d'une cabane ostréicole et pour finir ballade sur le marché pour observer les différents étals de produits locaux.

Ce séjour fut aussi l'occasion de déguster des fruits de mer et du poisson tout juste arrivés au port.

Le temps a passé très vite et tous seraient prêts à repartir dès maintenant !

Si vous souhaitez acquérir le livre écrit par les CM1/CM2 intitulé «écriture gourmande», vous pouvez le commander par le lien suivant, en noir et blanc ou en couleur :
thebookedition.com/ecritures-gourmandes--p-127447.html

Nos enfants à la cantine....

Cette année, les enfants bénéficiant de la cantine ont pu observer quelques changements.

Nous nous sommes attardés en effet à donner aux enfants des repas se rapprochant au plus près du « fait maison » tout en respectant les normes drastiques que nous impose la réglementation en matière d'établissement des repas en milieu collectif.

Rien n'est parfait et nous nous efforçons d'améliorer les repas en toute occasion, C'est pourquoi nous prenons en considération les remarques faites en comité de cantine.

L'effort en cantine ne peut pas provenir uniquement de la municipalité. En effet, en cours d'année, des adjoints ainsi que Mme Le Maire ont dû se déplacer pour intervenir sur le comportement difficile de certains élèves manquant de respect au personnel communal et éprouvant quelques difficultés à s'assagir.

La cantine est un service municipal, géré donc par la municipalité et sous sa responsabilité. Afin que des incidents comme cette année ne se reproduisent plus, nous envisageons de modifier le règlement de la cantine, d'instaurer éventuellement un système de points et de mettre en place deux services.

Notre volonté première est de restaurer un climat de confiance et de respect mutuel.

Nous travaillerons dans ce sens.

Depuis le 20 février, les parents par une délibération du Conseil municipal sont autorisés à venir déjeuner par trois au maximum à la cantine scolaire en prévenant 7 jours à l'avance.

FLASH INFO

BALAYAGE DES CANIVEAUX

Vendredi 10 juillet 2015
Mercredi 09 septembre 2015
Jeudi 05 novembre 2015
Lundi 21 décembre 2015

Pour faciliter le travail de la balayeuse, merci de retirer son véhicule du trottoir la veille au soir.

CALENDRIER DES FÊTES et MANIFESTATIONS DE JUILLET À DÉCEMBRE 2015

JUILLET

Mercredi 08 **UNRPA**
Concours de Belote
Salle Madeleine Sologne

Lundi 13 **Festivités du 13 juillet**
Retraite au Flambeau
Feu d'Artifice

Mardi 14 **Cérémonie**
Festivités du 14 juillet

Samedi 18 **UNRPA - Méchoui**
Salle Madeleine Sologne

AOÛT

Samedi 29 **ULTRA MARATHON**
des 100 kms des étangs de Sologne

SEPTEMBRE

Samedi 05 **CHASSE COMMUNALE**
Concours de Pétanque
Terrain La Grenouillère

Samedi 05 **TENNIS VAL DE SAULDRE**
Tournoi de Tennis interne
Gymnase SSD

Mercredi 09 **UNRPA - Belote**
Salle Madeleine Sologne

Dimanche 20 **AMICALE DES BOULISTES**
Pétanque
Terrain la Grenouillère

OCTOBRE

Samedi 03 **COMITÉ DES FÊTES**
Repas des Cheveux Blancs
Salle Madeleine Sologne

Samedi 17 **COMITÉ DES FÊTES - Loto**
Salle Madeleine Sologne

Samedi 24 **UNRPA - Repas tête de Veau**
Salle Madeleine Sologne

NOVEMBRE

Samedi 07 **COMITÉ DES FÊTES - Belote**
Salle Madeleine Sologne

Mercredi 11 **Cérémonie Commémorative**
«Fin de la 1ère Guerre Mondiale»

Dimanche 15 **RABOLIOTS 41**
Randonnée Pédestre
Départ Salle des Fêtes SSD

Dimanche 22 **BATTERIE FANFARE**
Ste-Cécile
Bourg et Salle de Musique

DÉCEMBRE

Samedi 05 **BANQUET**
de la Sainte Barbe

Dimanche 06 **UNRPA - Loto**
Salle Madeleine Sologne

Lundi 14 **Spectacle de Noël**
des écoles
du RPI SSD/LFI
Salle Madeleine Sologne

Mardi 22 **UNRPA**
Remise des Colis aux anciens
Salle Madeleine Sologne

FLASH INFO

Petit changement sur le programme des festivités ! Suite à un empêchement, les polyphonies corses prévues le 8 octobre ont été annulées. On retrouvera certainement cette manifestation sur le calendrier des Fêtes 2016.

FLASH INFO

Exceptionnellement, la bibliothèque sera fermée le vendredi 10 juillet Et le sera comme chaque année tout le mois d'août.

Le Canard Fertois

Bulletin Municipal de la Ferté-Imbault
N° 160 - Été 2015
Bulletin communal publié sous l'égide de la commission «bulletin municipal» sous la présidence d'Isabelle Gasselin
Responsable - Rédacteur - Coordinateur : Stéphanie Grigaa
Dépôt légal février 2015
Mairie de La Ferté-Imbault - Tél. : 02 54 96 22 13
Maquette : Katia Foltier - Tél. : 06 09 79 79 19
Impression : Accès Graphique - Romorantin - Tél. : 02 54 98 02 59

Rubrique de l'insolite

LA SAULDRE EN CRUE QUI PROFITE AUX CANARDS !

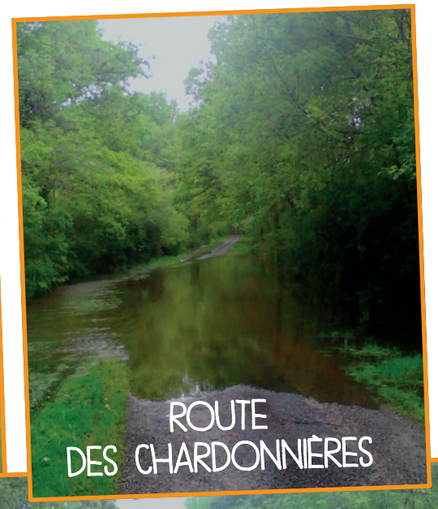
ROUTE DES CHARDONNIÈRES

PROVISOIREMENT FERMÉE LE 3 MAI DERNIER

ET LE LAMPADAIRE FUT... (APRÈS LE PASSAGE D'UNE MOISSONNEUSE BATTEUSE)

QUAND UN PIED GLISSE DE LA PÉDALE DE FREIN VERS CELLE DE L'ACCÉLÉRATEUR....

QUELLE SACRÉE ÉQUIPE !

Etat **civil**

NAISSANCES

Gabin BERTHAUD LEVENT
Né le 20 janvier 2015
à ROMORANTIN-LANTHENAY
(Loir-&-Cher)
De Benoît et Sandra BERTHAUD
Domiciliés 11 rue des Bois Jolis

Rachel, Lilou DUSSEAUX
Née le 20 février 2015
à VIERZON (Cher)
De Pascal et Isabelle DUSSEAUX
Domiciliés 12-14 rue des Ponts

Sacha, Nolan, Mickael
HENG LANGLOIS
Né le 1er avril 2015
à SAINTES (Charente-Maritime)
De Sambo HENG
et Nadège LANGLOIS
Domiciliés 12 rue du Marais

Nous adressons nos félicitations
aux heureux parents

DÉCÈS

Madame Lydie, Georgette, Germaine
MACQUAIRE
Décédée le 23 janvier 2015
à ROMORANTIN-LANTHENAY
(Loir-&-Cher)
À l'âge de 84 ans
Domiciliée 52 rue des Quinze Septrées

Madame Gisèle, Denise LEMOINE
veuve CHARPIGNY
Décédée le 12 février 2015
à ROMORANTIN-LANTHENAY
(Loir-&-Cher)
À l'âge de 84 ans
Domiciliée 8 rue du 8 mai

Monsieur Hugo, Henri DUVERGER
Décédé le 23 février 2015
à LA FERTE-IMBAULT (Loir-&-Cher)
À l'âge de 22 ans
Domicilié 4 rue des Acacias
à MUIDES-SUR-LOIRE (Loir-&-Cher)

Madame Thérèse BAUCHENAT
veuve VERRET
Décédée le 23 février 2015
à ROMORANTIN-LANTHENAY
(Loir-&-Cher)
À l'âge de 87 ans
Domiciliée 16 rue du Bourg neuf

Madame Fabienne, Madeleine
BOUQUIN veuve GAUTHIER
Décédée le 17 mai 2015
à ROMORANTIN-LANTHENAY
(Loir-&-Cher)
À l'âge de 94 ans
Domiciliée 39 rue du 11 novembre

Nous adressons à leur famille
toutes nos sincères condoléances

Ouverture
de la Galerie d'Art

Bienvenue
à
M. Puard !

Ouverture de la boucherie

Bienvenue à notre Boucher !

Ouverture de la boucherie les mardis matins
et vendredi toute la journée
ainsi que les samedis matins
lors des week-end de Fêtes
ou jours fériés

Nouvelle adresse mail de la mairie : contact@laferteimbault.fr

Bilan **comptable** 2014

Explications simplifiées et chiffres

Lors de la séance du 23 mars 2015, le Conseil municipal pour clôturer l'année 2014 a approuvé le compte administratif 2014.

Ce compte administratif, établi en fin d'exercice, retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité puisqu'il établit les mouvements effectifs des dépenses et recettes.

Un **compte administratif** est composé d'une section investissement et d'une section fonctionnement répartie chacune en dépenses et recettes

SECTION INVESTISSEMENT	EN CHIFFRES
RECETTES	
- Les dotations spécifiques versées par l'Etat et fonds divers (Fonds de compensation de la TVA)	
- Les emprunts	
- L'autofinancement	**635 248.96 €**
- Les produits de cessions et d'immobilisations	
- Les revenus d'immeuble (locations)	
- Les subventions diverses…	
DEPENSES	
- Les opérations d'équipement ayant pour vocation d'augmenter la valeur du patrimoine et d'améliorer la qualité des équipements	**479 371.84 €**
- Le remboursement du capital de la dette…	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
	+ 155 877.12 €

SECTION FONCTIONNEMENT	EN CHIFFRES
RECETTES	
-Les impôts locaux, droits de mutation	
- Les dotations versées par l'Etat	**876 653.01 €**
- Les subventions et contributions	
- Le produits des services municipaux payants	
DEPENSES	
- Les frais de personnel, charges patronales	
- La subvention liée au Centre communal d'action sociale	
- Les subventions versées aux associations	
- Les intérêts des emprunts	**813 090.71 €**
- Les dépenses à caractère général (eau, électricité, chauffage, entretien des terrains, des bâtiments, primes d'assurances, restauration municipale…	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
	+ 63 562.30 €

Pour avoir une situation exacte des finances de notre mairie le résultat du compte administratif se réajuste sur l'année précédente c'est à dire sur l'année du précédent mandat.

En 2013, la section investissement présentait un déficit de - 154 732. 97€
auxquels il faut soustraire l'excédent de notre travail en 2014, + 155 877.12€
Le solde d'exécution cumulé est de : + 1144.15€

En 2013, la section fonctionnement présentait un excédent de + 46 988.01€
auxquels il faut additionner l'excédent de notre travail en 2014, + 63562.30€
Le solde d'exécution cumulé est de + 110 550.31€

Ce résultat budgétaire a été validé par le Trésor Public sous forme de compte de gestion.

LE BILLET DE TANTE GERTRUDE

V'là qu'not' mairesse s'est présentée aux dernières élections. J'parle ben sûr des élections cantonales.
– Mais non !
– j'me trompe !. On les appelle maint'nant les départementales.
Là haut, les mad'mes et m'sieurs, y sont toujours en train de changer si fait qu'on n'y comprends plus ri'n. Il paraît qu'les cantons ont été redécoupés !
Et pis avant,on votait pour une personne et v'là qu'on vote pour un binôme.
– Un binôme ! C'est quoi c't'affaire ?
C'est qu'en fait on a dû voter pour un couple. Not'mairesse Isabelle Gasselin et Pascal Bioulac, maire de Lamotte-Beuvron.
J'entendiou par là qu'il n'est point question de mariage mais d'union.
– Non, on n'peut point dire union, on pourrait croire qu'ils sont vraiment mariés !
– D'alliance alors ! Non ça va pas encore !
– C'est ti pas malheureux de ne point pouvoir expliquer qu'il s'agit en fait d'un duo.
– Voilà ! un duo ! c'est le bon terme ! J'ose même pas vous dire que le 1er duo peut être remplacé par un deuxième duo formé de Chantal Meersschaut, maire de Souvigny-en-Sologne et Olivier Pavy, maire de Salbris. J' vous rassure, ils sont pas mariés non plus ces deux là !
Et quel duo ! Not'mairesse et le maire de Lamotte ont plu à beaucoup de gens puisqu'ils ont été élus – certains faisaient encore le nez mais bon !–
Les voici propulsés là bas à Blois, au Conseil Départemental sous la coupelle de Momo dit Maurice Leroy !
Et comme pour donner le rictus à certains, Mme le maire a hérité d'une vice-présidence : Culture, Sport et Jeunesse et Vie associative.
Elle n'en n'oublie pas moins sa mairie ! Ses adjoints et conseillers ainsi qu'elle-même s'activent toujours autant. On m'a même dit que d'puis qu'sa p'tite Rachel était née not'mairesse se sentait pousser des ailes !
D'ailleurs à ce titre, les projets comme un centre médical, la création d'une piste cyclable et l'élaboration d'un city stade ne sont pas tombés dans les oubliettes....
En attendant, j'ai pu profiter, comme beaucoup d'entre vous, d'une bien belle exposition sur l'actrice Madeleine Sologne le dernier week-end de mars. L'inauguration a été un vrai succès. Beaucoup de monde, un joli discours de not'4ème adjointe bien accompagnée ! C'est pour dire, avait fait le déplacement not'président du Conseil Départemental, M'sieur Leroy, qui a aussi beaucoup discutaillé ! Etait là aussi M. Ville, not'ancien maire, les maires de Salbris et Lamotte, nos communes proches et voisines quand même ! et il ne faut pas oublier la nièce de Madeleine Sologne elle-même ! J'étais grandement estomaquée de voir autant de monde, c'est ben pourquoi le vin d'honneur était pour ma part le bienvenu ! Un petit verre pour s'remettre de ses émotions n'a jamais fait de mal à personne !
Le soir on pouvait voir des films sur Madeleine Sologne et venir se restaurer !
L'ambiance était à son comble surtout qu'on s'rait cru revenu aux années 60 quand le film a sauté lors de sa projection mais tout cette animation n'a rien gâché au plaisir, au contraire même ! j'me suis r'vue dans ma jeunesse; à l'époque j'étais point seule, belle et fringante, c'est moi qui vou'l'dit !....
Y fait pas bon d'circuler à La Ferté en c'moment !
J'ai failli m'faire tailler un short ou plutôt m'faire raccourcir mes jupons !
Plutôt de nature curieuse, j'm'arrête d'vant la vitrine d' la galerie d'Art, toute subjuguée par le beau portrait qui m'sourit. Mon attention n'a été que de courte durée et pour cause....v'là qu'un m'sieur grimpe avec son engin sur le trottoir (on m'a dit que ça s'appelait un 4x4) ! Il a pris la Ferté-Imbault pour du tout terrain c' brave m'sieur tout confus de c'qui lui était arrivé ! y a eu plus d'peur que d'mal : les rambardes et le plot y ont donné de leur fraîcheur !
L'autre jour, alors qu'j'étais au carrefour, rue du Gué pour m rendre à la boulangerie, v'là que j'suis tombée par terre mais j'peux point dire qu'c'était d'la faute à Voltaire, mon nez n'était point dans le ruisseau, c'était point d'la faute à Rousseau mais bel et bien dans le mur de la rue du Gué et c'était d'la faute d'un distrait !
Le lampadaire face à sa moissonneuse batteuse n'y a pas résisté non plus.
Alors, Fertoises, Fertois, faites attention où vous mettez les pieds car jamais 2 sans 3 !

Tante Gertrude